La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous les jours sauf les week-end

18ème année - N° 3094 - Mercredi 07 Février 2018 - Prix : 200 Fc

ASSISES NATIONALES

Les trois gouverneurs s'insurgent

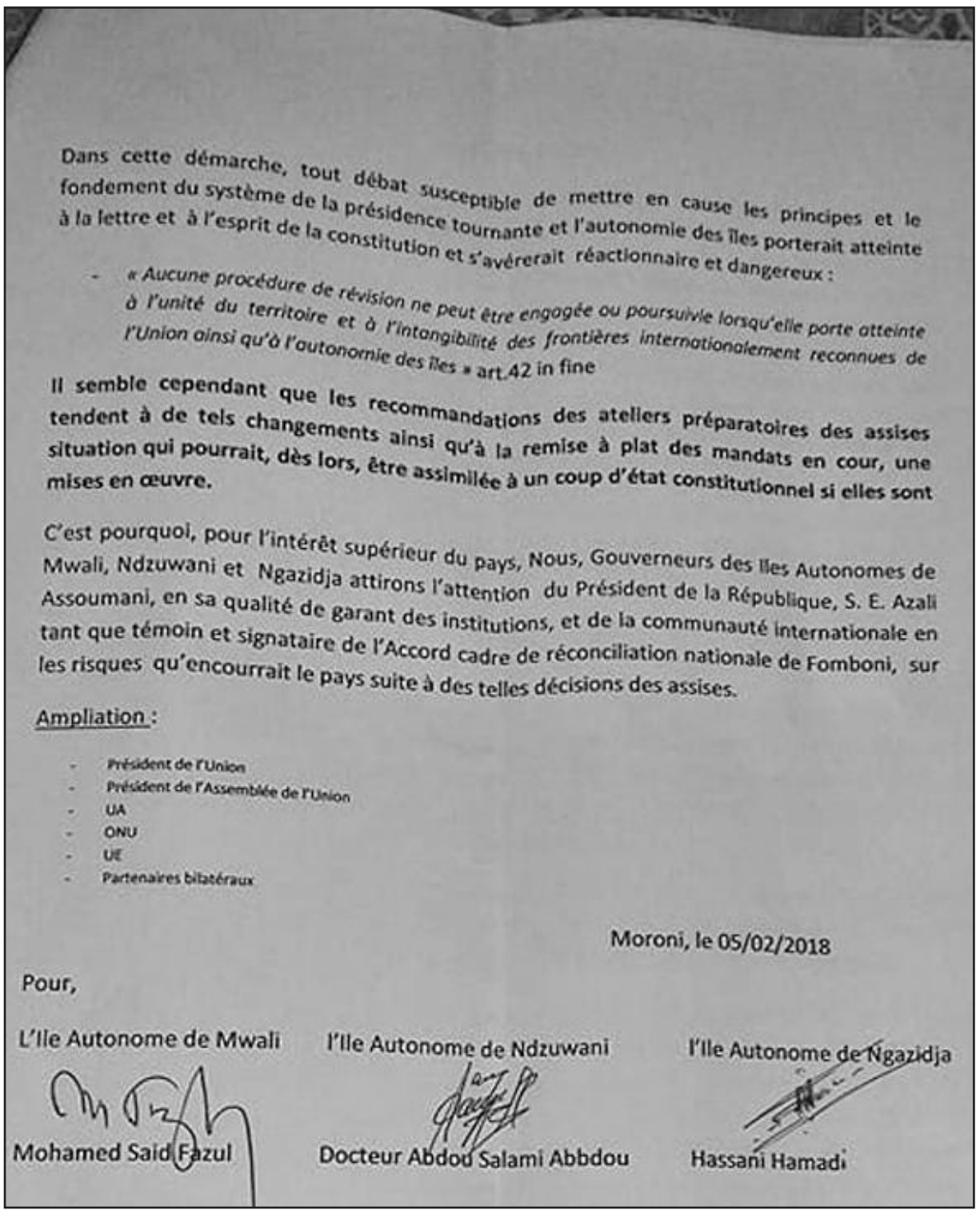

Dans cette démarche, tout débat susceptible de mettre en cause les principes et le fondement du système de la présidence tournante et l'autonomie des îles porterait atteinte à la lettre et à l'esprit de la constitution et s'avérerait réactionnaire et dangereux :

- « Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'elle porte atteinte à l'unité du territoire et à l'intangibilité des frontières internationalement reconnues de l'Union ainsi qu'à l'autonomie des îles » art.42 in fine

Il semble cependant que les recommandations des ateliers préparatoires des assises tendent à de tels changements ainsi qu'à la remise à plat des mandats en cour, une situation qui pourrait, dès lors, être assimilée à un coup d'état constitutionnel si elles sont mises en œuvre.

C'est pourquoi, pour l'intérêt supérieur du pays, Nous, Gouverneurs des Iles Autonomes de Mwali, Ndzuwani et Ngazidja attirons l'attention du Président de la République, S. E. Azali Assoumani, en sa qualité de garant des institutions, et de la communauté internationale en tant que témoin et signataire de l'Accord cadre de réconciliation nationale de Fomboni, sur les risques qu'encourrait le pays suite à des telles décisions des assises.

Ampliation :

- Président de l'Union
- Président de l'Assemblée de l'Union
- UA
- ONU
- UE
- Partenaires bilatéraux

Moroni, le 05/02/2018

Pour,

L'Ile Autonome de Mwali — Mohamed Said Fazul

l'Ile Autonome de Ndzuwani — Docteur Abdou Salami Abbdou

l'Ile Autonome de Ngazidja — Hassani Hamadi

Les trois gouverneurs des îles font front commun contre la remise en cause de la présidence tournante et l'autonomie des îles. Hassani Hamadi, Said Mohamed Fazul et Salami Abdou Salami, dans un mémorandum daté d'hier 5 février 2018, attirent l'attention du chef de l'Etat et de la communauté internationale à cet effet.

LIRE PAGE 3

ASSISES NATIONALES

Des divergences profondes entre pro et anti assises

LIRE PAGE 3

EDUCATION NATIONALE

Les enseignants observent un arrêt de cours de 72 heures

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Février 2018

Lever du soleil:
06h 04mn
Coucher du soleil:
18h 38mn

Fadjr :	04h 50mn
Dhouhr :	12h 24mn
Ansr :	15h 53mn
Maghrib:	18h 41mn
Incha:	19h 55mn



EDUCATION NATIONALE

Les enseignants observent un arrêt de cours de 72 heures

Alors qu'elle avait prévu d'organiser une marche pacifique lundi, l'intersyndicale des agents de l'éducation s'est rétracté et a décidé de déclencher un arrêt des cours de 72 heures.

L'intersyndicale des agents de l'éducation annonce déclencher un arrêt des cours de 72 heures. Alors qu'ils devaient organiser une marche pacifique pour exprimer leur mécontentement face à l'attitude du gouvernement qui refuse de leur payer le salaire du mois de mai 2017, les enseignants ont décidé de déserter les écoles, en signe de protestation, pendant trois jours.

Une décision qui fait suite aux intimidations auxquelles a dû faire face le bureau de l'intersyndicale des agents de l'éducation. « Pour des raisons de sécurité, on a préféré annuler la marche. Nous allons planifier d'autres actions », déclare Moussa Mfoungouliyé, le secrétaire général de l'intersyndicale joint au téléphone par La Gazette des Comores.


Dirigeants de l'intersyndicale des enseignants face à la presse (Photo d'archive)

Ce dernier a annoncé qu'ils observeraient à compter d'hier lundi, un arrêt des cours de 72 heures. Tôt dans la journée d'hier, l'intersyndicale a adressé une lettre à la communauté internationale, y citant les difficultés qu'ils rencontraient dans leur métier d'enseignants. Dans un communiqué, l'intersyndicale s'indigne du comportement du gouvernement actuel. « On nous a privé un mois de salaire suite à une grève qui réclamait le dégel de nos avancements et cela malgré les salaires de misère que chacun perçoit tous les 45eme jour », peut-on lire dans ce communiqué.

Mohamed Youssouf

COOPÉRATION TURQUIE-COMORES

Premier vol de Turkish Airlines le 18 juin

Suite à son entretien avec le ministre des affaires étrangères, Metin Husrev Unler, ambassadeur de la Turquie, a annoncé l'arrivée prochaine de la compagnie Turkish Airlines aux Comores. Le premier vol est prévu le 18 juin. D'autres accords ont été signés entre la Turquie et les Comores, renforçant davantage les liens entre les deux pays.

Metin Husrev Unler est le nouvel ambassadeur de la Turquie auprès de l'Union des Comores. Après avoir présenté ses lettres de créances auprès du président de la République, le diplomate a annoncé la venue de Turkish Airlines dans le ciel comorien.

« La compagnie va effectuer son premier vol le 16 ou le 18 juin prochain. Cette action rentre dans le cadre de renforcement des relations entre les deux pays », a déclaré Metin Husrev Unler, l'ambassadeur de la Turquie à Moroni. L'engin, un A 330, effectuera le trajet Moroni-Istanbul avec une escale aux Seychelles. « Nous allons faire trois vols par semaine au début. Ceci pour encourager les hommes d'affaires comoriens à visiter la Turquie », poursuit-il.

La coopération turco-comorienne s'illustre également dans l'accord signé hier entre la fondation Turkish Maarrif et le ministère de l'éducation nationale. Un accord qui porte sur la construction d'une école, allant de la maternelle au lycée. L'école devrait voire le jour d'ici septembre.

« Je reste persuadé que l'éducation est un secteur très important pour la construction des jeunes et du pays. Et cette action vient aussi renforcer davantage notre amitié et contribuer au développement du pays », avance Dr Hassan Yavuz, vice-président du conseil d'administration de la fondation.

Pour Metin Husrev Unler, ces accords permettront aux étudiants comoriens de se rendre en Turquie plus facilement pour y poursuivre leurs études universitaires. « En Turquie, il y a beaucoup de comoriens qui font leurs études. Et on tient à féliciter ceux qui sont allés et qui sont revenus ici pour contribuer au développement de leur pays », dit-il.

La fondation Turkish Maarrif s'est convenue avec l'Etat comorien de suivre à la lettre son programme, y ajoutant toutefois quelques matières. « Dans cette école, les jeunes Comoriens y apprendront, en plus de ce que leurs camarades des autres écoles apprennent, le turc et l'anglais », précise l'émissaire turque. Une agence de coopération, TIKA, devrait enfin intervenir dans le domaine de la santé et des infrastructures dans le pays.

Mohamed Youssouf



ASSISES NATIONALES

Les trois gouverneurs s'insurgent

Les trois gouverneurs des îles font front commun contre la remise en cause de la présidence tournante et l'autonomie des îles. Hassani Hamadi, Said Mohamed Fazul et Salami Abdou Salami, dans un mémorandum daté d'hier 5 février 2018, attirent l'attention du chef de l'Etat et de la communauté internationale à cet effet.

Les trois vice-présidents, dont le mandat est menacé au même titre que le président de la République, pourraient monter au créneau également si le scénario redouté par les gouvernorats des iles s'avère réel.

Pour la première fois depuis le début du processus des assises nationales, les gouverneurs des îles prennent une décision commune ; celle de se manifester contre la remise en cause de la présidence tournante dans son format actuel et l'autonomie des îles, par le document de référence des assises nationales. Les chefs des Exécutifs insulaires ont signé lundi 5 février 2018, un mémorandum de deux pages portant leurs inquiétudes quant aux démarches entreprises par les experts des assises nationales, en vue d'une révision constitutionnelle.

Les chefs des Exécutifs insulaires préviennent que dans cette démarche, « tout débat susceptible de mettre en cause les principes et le fondement de la présidence tournante et l'autonomie des îles porterait atteinte à la lettre et à l'esprit de la constitution et s'avérerait réactionnaire et dangereux ».

En outre, le document de référence des assises nationales est hostile quant au maintien de la présidence tournante : « *Ce principe exonère le Président de la République de toute responsabilité politique puisqu'il est élu pour un mandat au terme duquel il ne peut pas se représenter devant le peuple comorien afin qu'il juge son action gouvernementale* », peut-on lire parmi tant d'autres « inconvénients » soulevés lors des travaux thématiques du 20 au 23 janvier dernier.

Contrairement à ce qu'estiment les gouverneurs, le même document stipule que « plus rien n'interdit les comoriens, si le besoin se fait sentir, de corriger le principe de la présidence tournante. D'après l'article 42 de la constitution, c'est seulement l'unité nationale, l'intangibilité des frontières et l'autonomie des îles qui ne peuvent faire l'objet d'une révision constitutionnelle ».

La tension entre les gouverneurs des îles autonomes et le chef de l'Etat risque de s'amplifier davantage. Samedi soir, les trois élus s'étaient réunis à Mrodjou, le siège du gouverneur de Ngazidja, pour discuter de leur cas. Selon des sources concordantes, le gouverneur de Mwali a été désigné pour aller signifier au président de la République, le lendemain, qu'ils n'étaient pas d'avis quant à l'hypothèse d'écourter leur mandat électif de 5 à 4 ans.

Une situation qui pourrait être assimilée à « un coup d'Etat institutionnel » tel que rapporté dans le mémorandum dont une copie est destinée à la présidence de la République. Le violent éclaboussement de la situation pourrait venir des vice-présidents lesquels voient leur mandat menacé-au même titre que le président de la République-élus sur le même ticket. En effet, le fameux document de référence démontre, sans ambages, que le fait qu'ils soient chargés d'un département ministériel « contrairement à d'autres Etats modernes dont la fonction de vice-présidence reste le plus souvent une fonction honorifique sans portefeuille », « ceci peut être à l'origine de tensions entre le président et ses vice-présidents » car ces derniers, « dopés de leurs pouvoirs et de leur légitimité électorale peuvent chercher à faire de l'ombre au président».

Toufé Maecha

ASSISES NATIONALES

Des divergences profondes entre pro et anti assises


Houmed Msaidié

L'écart se creuse davantage et les divergences de plus en plus profondes entre pro et anti assises. Si l'opposition voit dans la cérémonie d'avant hier, une consécration à des assises gouvernementales qui n'auront rien de nationales, dans les rangs du soutien l'on considère l'événement comme étant un succès historique augurant des perspectives meilleurs.

Entre pro et anti assises nationales, l'heure n'est pas au dégel. Dans l'opposition on considère les assises, dont les plénières ont réellement débuté hier mardi, comme une « mascarade » qu'on ne peut en aucun cas cautionner. Ceux qui apportent leur soutien à cette initiative du mouvement du 11 août voient le contraire. C'est le cas du secrétaire général du parti Radhi Houmed Msaidié qui qualifie d'historique la cérémonie d'avant hier visant au lancement de la deuxième étape des assises nationales.

« *Ce qu'on a vu, c'est historique. Un président en exercice qui n'a même pas entamé la moitié de son mandat accepte de réunir les comoriens des différentes catégories pour parler du passé et se projeter dans l'avenir* », a-t-il fait observer. « *Bien sûr, il y a ceux qui adhèrent, c'est la majeure partie des catégories sociales du pays. Et il y a ceux qui n'adhèrent pas, mais comme l'a dit le président lui-même, le résultat s'il est bon bénéficiera à tous les comoriens* », a-t-il poursuivi, convaincu que les résultats seront à la mesure des attentes du peuple pour la simple raison que l'expertise était à cent pour cent locale.

« La cérémonie d'hier consacre des assises, je dirai, gouvernementales. Elles sont dénommées assises nationales, mais elles n'ont rien de nationales. Ne serait-ce qu'en raison de l'absence de toute une île, en l'occurrence de l'île d'Anjouan », rétorque Youssouf Boina secrétaire général de l'Updc. D'après-lui, en plus de ce manque d'envergure nationale, les assises accusent, dit-il, aussi un déficit de légitimité puisque les grandes formations politiques en l'occurrence, l'Updc, Juwa, le Rdc ne sont pas formellement présentes.

« *Là, démocratiquement parlant, ces assises jouissent d'une certaine illégitimité démocratique. Elles sont impopulaires (...) Elles sont inefficaces, ça se révélait dans le choix des thématiques et qui ressembleraient juste à un programme de cours de master de droit public qui n'ont rien à avoir avec les réalités comoriennes* », a-t-il assuré.

« *On n'a rien vu de ce qui correspondrait à un petit diagnostic des 42 ans d'indépendance. Mais on a fait semblant de faire une analyse et on s'est projeté dans l'avenir d'une manière superficielle et sans orientation* », a-t-il ajouté, rejetant à nouveau le format des assises dont le caractère citoyen et représentatif n'a pas été respecté. A l'en croire, la représentation ne correspondait pas à la configuration politique nationale.

Des arguments balayés d'un revers de la main par Houmed Msaidié qui s'étonne de la remise en cause des travaux des experts nationaux qui seront d'après-lui, avérés dans tous les domaines. « C'est bizarre parce que j'en ai vu beaucoup d'entre eux qui faisaient partie des comités de campagne des anciens candidats aux présidentielles y compris de mes amis qui sont dans les rangs de l'opposition », fait-il observer.

Et de continuer : « *moi, je n'ai pas des a priori sur nos experts. Je ne crois pas que quelqu'un leur a demandé quoi que ce soit (...) il serait malhonnête qu'après les avoir utilisés hier et avant hier dans la formulation de nos programmes politiques, l'on jette l'opprobre sur eux. Non ils ont fait un bon travail. Maintenant, il appartient aux politiques de transformer le travail qui a été fait par les politiques à la société civile. C'est ce qui est entrain de se faire au cours de ces jours d'assises* ».


Youssouf Boina

Pour cet ancien ministre de l'intérieur, les assises sont bel et bien inclusives à partir du moment où tous les partis sont d'une manière ou d'une autre représentés.

« *Maintenant, c'est dommage. Je ne sais pas au jour d'aujourd'hui qui est grand parti qui ne l'est pas. Je sais qu'il y a six partis reconnus. Et ces six partis ont participé à la préparation des assises. Jusqu'à ce que les membres qu'ils ont désigné soit nommés dans le décret présidentiel* », a-t-il avancé.

Maoulida Mbaé

La Gazette des Comores
Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et Rédacteur en chef
Elhad Said Omar
Rédaction
A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Al-hamdi Abdillah
Mohamed Youssouf
M.I.M Abdou
Toufé Maecha
Chronique Sportive
B.M. Gondet
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
Sanaa Chouzour
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FOOTBALL: COUPE D'AFRIQUE DES CLUBS

Ngazi affrontera les Mauriciens d'Association sportive Port-Louis 2000

Ngazi Sport de Mirontsi (Ndzouani), ambassadeur de la Fédération de Football des Comores, dans les tours préliminaires de la Coupe d'Afrique des Clubs, phase aller, affrontera à Moroni le 10 février prochain, l'Association Sportive Port-Louis 2000. Djanfar Salim Allaoui, entraîneur des Comoriens, se dit serein: « Dans cette confrontation, nous comptons rehausser l'image du football comorien ».

Les tours préliminaires des compétitions continentales sont ouvertes. Ngazi Sport de Mirontsi (Ndzouani) affronte son rival mauricien à Moroni, dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Clubs. Cette phase aller suscite de vives réflexions dans la communauté footballistique du pays. Livrer un match international à domicile constitue une aubaine ou un désavantage ? Le coach Djaffar expose son appréciation : « Ici ou ailleurs, l'objectif, c'est la victoire. Notre principale préoccupation est de faire honneur au pays en rehaussant l'image du football comorien. Nous allons aborder ce duel dans la continuité de l'exploit réalisé en phase nationale de la Coupe des Comores. Nous travaillons avec le même état d'esprit. La contre-performance vécue en Super Coupe est un tremplin de leçons ».

Les rumeurs, qui font état d'une désertion des joueurs malgaches pour irrégularité sur le paiement des salaires, ne semblent pas l'émouvoir: « Non ! Ce sont des rumeurs fantaisistes, colportées certainement par les ennemis de Ngazi! C'est universel, à chaque trêve, il y a toujours des départs et des arrivées. On n'a pas vécu une soi-disant désertion des Malgaches. Les deux éléments partis sont des joueurs de 2e zone. Leurs profils ne répondent pas à mon schéma tactique. Désespérés, ils ont choisi de voir ailleurs », lancera-t-il.

Ntsoholé a séduit Komorozine (Domoni) et le Malgache Nasri, Fco (Ouani)



Ngazi sport de Ndzuani (Photo d'archive)

Notre interlocuteur enchaîne : « Je reviens de Madagascar. Nous avons recruté deux perles malgaches et planifié le départ de Ntsoholé et de Nasri. Nous les avons poussés vers la porte de sortie. Notre effectif ne suscite aucune frayeur. Nous repartons dans l'aventure avec un esprit serein et optimiste. Ngazi est prêt pour relever le défi ».

En guise de conclusion, l'entraîneur des Mirontsiens lance un appel pressant : « Nous sollicitons le soutient massif du public pour qu'ensemble; nous portions haut le symbole de football comorien ». Mirontsi doit savoir que la participation de ces nouvelles recrues malgaches est encore aléatoire. Si la Fédération Malgache de Football ne délivre pas à temps des certificats de transfert international spécial, ces perles risquent de s'éterniser sur le banc des remplaçants jusqu'à l'ouverture de la saison footballistique comorienne.

Bm Gondet

LISTE DES STATIONS RADIODIFFUSIONS SONORES NATIONALES AUTORISEES EN 2017

L'ANRTIC publie ci-dessous, la liste des stations radiodiffusions de modulation FM, officiellement enregistrée et autorisée conjointement par le CNPA et l'ANRTIC en 2017.

L'ANRTIC informe aux stations de radiodiffusion ne disposant pas d'autorisation émanant des autorités compétentes, de venir s'enregistrer dans un délai de 15 jours à compter de la date de publication du présent communiqué. Faute de quoi, l'ANRTIC se réserve le droit de prendre les mesures réglementaires nécessaires en vue d'empêcher l'exploitation du des bandes de fréquences illégalement occupées.

NOM DE LA STATION	FREQUENCES ASSIGNEES	ADRESSE DE LA STATION
HIT RADIO	89 MHz	Oasis (Moroni)
Canal Radio des Jeunes (CRJ)	90 MHz	Itsandra Mdjini
Radio Comores Plus	90.5 MHz	Ntsoudjini
RTVP (Radio Lazer)	91.5 MHz	Dzahani La Tsidjé
Radio Hayba	91.7 MHz	Moroni
LABARAKA FM	92.5 MHz	Ntsoudjini
CRI - China	94.9 MHz	Voidjou
A.O.S - Association de l'Orientation Sociale	96.3 MHz	Nioumadzaha Voumbari
A.I.B - IQUR'U	97.7 MHz	Moroni Djivani
Radio LAMEMOU	101.4 MHz	Douniani Mboudé
A.I.B - IQUR'U	102.5 MHz	Moroni Djivani
RFI	103 MHz	Moroni Oasis
RFI	103.2 MHz	Mitsamihouli et Mutsamudu
Radio MWENDOO	103.5 MHz	Moroni Magoudjou
O.C.D.A.C	103.7 MHz	Samba Bodoni
RTMC-Mbéni	106 MHz	Mbéni Hamahamet
Radiotélévision Sud	106.5 MHz	Dembeni Mbadjini
ADCS radio	100 MHz	Mitsamihouli
RadioTélévisionn Cembenoi	97.5 MHz	Bangoi-kouni
Radio Kaz	107 MHz	Mkazi
RCM 13	107.5 MHz	Marseille / Telma - Oisis